

# Contrôle des armes et des moyens de contrainte

Un guide de poche pour les contrôleurs des lieux de détention et les organismes de prévention de la torture.



Omega Research Foundation



## Identifier le matériel inapproprié

- Moyens de contrainte lestés.
- Entraves pour les jambes avec barre fixe.
- Poucettes & vis de pouces.
- Menottes pour doigts & vis de doigts.
- Moyens de contrainte fixés au sol ou au mur.
- Lits-cages & lits munis de filets.
- Chaises de contention, panneaux à chaînes ou lits à chaînes, sinon équipés de sangles ou de ceintures.
- Dispositifs corporels à impulsions électriques.
- Matraques et boucliers hérissés de pointes.
- Fouets.
- Port d'armes dans les lieux de détention de mineurs.

## Dans la salle d'armes

### i) Examen des aspects procéduraux :

- Les munitions ont-elles atteint leur date d'expiration ?
- Les armes et les munitions sont-elles stockées de manière sûre ?
- Y a-t-il un registre de la délivrance des armes, tenu à jour ?
- Les armes sont-elles délivrées de manière habituelle ?

### ii) Examen des armes et munitions :

- Écritures, marquages, logos.
- Dates.
- Couleurs.
- Taille, forme & caractéristiques notables.
- Regardez tous les côtés, la partie supérieure & inférieure.

## Faire le tour des installations

- Identifiez le matériel interdit ou inapproprié.
- Observez les armes portées par le personnel, le cas échéant. Observez qui et quelles équipes les portent et si certaines circonstances exceptionnelles pourraient le justifier.
- Notez et photographiez (si possible) les principales caractéristiques de chaque arme, moyen de contrainte et munition que vous voyez.
- Cet équipement est-il porté de manière visible ou dissimulée ?

## Au bureau

- Existe-t-il des réglementations pour chaque type d'arme et de moyen de contrainte ? Stipulent-elles quand ils doivent être portés/utilisés et par qui, et interdisent-elles le matériel non mentionné dans cette liste ?
- Ces réglementations sont-elles conformes aux normes internationales ?
- Les cas d'usage de la force sont-ils enregistrés en interne, et les incidents et enregistrements sont-ils transmis à des organes externes quand cela est nécessaire ?

## Au centre de formation

- Des armes sont-elles distribuées uniquement aux agents formés et ayant démontré leurs capacités à les utiliser ?
- La formation couvre-t-elle la déontologie, les droits humains, les compétences de négociation et les solutions alternatives à l'usage de la force ?
- Le contenu de la formation est-il conforme aux normes internationales ?
- Les agents suivent-ils régulièrement des formations d'appoint ?
- À quelle fréquence la formation est-elle revue ?

## S'entretenir avec les détenus

- Les détenus ont-ils subi ou été témoins de l'usage de la force par le personnel sur des détenus ?
- Se souviennent-ils dans quelles circonstances cela s'est passé ? Peuvent-ils se rappeler de certaines caractéristiques des armes ou moyens de contrainte utilisés ?
- Une assistance médicale a-t-elle été rapidement apportée (si nécessaire) ?
- Selon leur expérience, à quelle fréquence les agents portent-ils des armes et recourent-ils à la force ?

## S'entretenir avec le personnel

- Quelles armes et quels moyens de contrainte sont distribués au personnel ? Dans quelles circonstances, et à quelle fréquence ?
- La compréhension du personnel est-elle conforme aux normes internationales en ce qui concerne les situations justifiant l'usage d'une arme ou d'un moyen de contrainte ?
- Démontrent-ils une compréhension suffisante des droits humains ? Ont-ils le sentiment d'avoir été formés et d'avoir acquis des compétences de manière à éviter autant que possible de recourir à la force ?
- Savent-ils qu'ils doivent documenter chaque usage de la force ? Y a-t-il des signes indiquant qu'ils le font ?